

Risque de chute de plain-pied et de chute de hauteur



FICHE « PRÉVENTION »

Liste des MESURES DE PRÉVENTION pour lutter face à ces risques

AU NIVEAU DES CHUTES DE PLAIN PIED:

- Conception fonctionnelle des espaces de circulations : bon éclairage, balisage, sol antidérapant, couverture des câbles apparents, etc.
- Limitation des déplacements.
- Interdiction de courir.
- Entretien régulier des espaces de circulations : balayage des sols, signalisation des sols humides ou glissants, etc.
- Port d'équipements de protection individuelle (EPI)
(chaussures adaptées).
- Port à deux des objets qui masquent la visibilité.
- Se munir d'une lampe de poche ou frontal dans les endroits non éclairés.

AU NIVEAU DES CHUTES DE HAUTEUR :

- Limitation du travail en hauteur.
- Entretien régulier et contrôles des outils, machines utilisés (ainsi que des échafaudages et des plates-formes).
- Formations des personnels sur l'utilisation des outils et machines.
- Conformité des installations.
- Formations des personnels sur les consignes de sécurité à respecter lors de l'accès en hauteur.
- Port d'équipements de protection individuelle (EPI) : chaussures adaptées, casque, harnais, cordage, etc.
- Utilisation d'installations permanentes au niveau de la zone de travail et de son accès (ex : escalier, plate-formes, garde-corps (= c'est un ensemble d'éléments qui forme une barrière de protection), etc.)

ZOOM SUR... la prévention et les chutes de hauteur

Prévention à mettre en place pour lutter contre les chutes de hauteur :

